

**ARRETE DE  
 PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR  
 OSU INSTITUT PYTHEAS**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'OSU INSTITUT PYTHEAS approuvé par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 24 décembre 2017 ;  
**Vu** l'arrêté électoral en date du 15 juin 2021 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : D**

Sièges à pourvoir : 2 TITULAIRES / 2 SUPPLEANTS  
 Inscrits : 821  
 Votants : 37  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Suffrages valablement exprimés : 37  
 Taux de participation électorale : 5%  
 Quotient électoral : 18,5

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
La liste des doctorants	37	2	0	2

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	Suppléants
La liste des doctorants	2	- <b>Elise LUCIANI</b> - <b>Clément DESORMAUX</b>	- <b>Emma GAMBA</b> - <b>Julien COUTURIER</b>

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'OSU Institut Pytheas et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 juin 2021

Pour le Président et par délégation,  
Le directeur de l'OSU Institut Pytheas

**Nicolas THOUVENY**

  
Le Directeur de l'OSU Institut Pytheas  
**Nicolas Thouveny**